

# VACCINATION COVID-19 ET ALLERGIES



Recommandations de la Société française d'allergologie, de la Fédération française d'allergologie, du CNP d'allergologie et du Collège des enseignants d'allergologie

## 1<sup>er</sup> cas

### PAS DE CONTRE-INDICATION SI :

vous avez une allergie avérée (prouvée par des explorations allergologiques) ou une suspicion d'allergie :

- o Alimentaire
- o Respiratoire (pollens, animaux, acariens, latex ....)
- o Aux venins d'hyménoptères (guêpes, abeilles ...)
- o À un médicament identifié mais **qui ne contient pas** d'excipient présent dans les vaccins Anti-Covid 19 actuels comme le PEG (ou polyéthylène glycol), le Polysorbate ou le Trométamol.

**Quelle que soit la gravité (y compris une anaphylaxie sévère, choc...) :**  
**vous pouvez vous faire vacciner contre la COVID-19 sans précaution particulière (sauf surveillance de 30 mn).**

Merci de présenter ce document lors de votre vaccination.

## 2<sup>nd</sup> cas

### UN AVIS ALLERGOLOGIQUE EST SOUHAITABLE SI :

vous avez :

- **une suspicion d'allergie à un médicament non-identifié**
- Ou à un médicament **contenant un des constituants des vaccins Anti-COVID**, comme le PEG (ou polyéthylène glycol), le Polysorbate ou le Trométamol
- Ou fait une réaction sévère **après la 1<sup>ère</sup> injection d'un vaccin anti COVID :**

**Un avis allergologie est souhaitable : pour cela connectez-vous sur le site [chu-tours.fr](https://www.chu-tours.fr) et demandez un RDV de consultation en indiquant qu'il s'agit d'un avis vaccin COVID.**

> <https://www.chu-tours.fr/etre-soigne-et-rendre-visite-a-un-patient/joindre-le-chru/formulaires-de-demande-ou-annulation-de-rendez-vous/demande-de-rendez-vous-pour-les-consultations-externes-dallergologie-adultes/>

**Merci de joindre une lettre de votre médecin traitant qui nous précisera :**

- o le nom du médicament,
- o la date de réaction,
- o le type de réaction,
- o le délai de réaction,
- o la gravité de la réaction,
- o l'évolution de la réaction,
- o vos traitements habituels.

Dès réception, votre demande sera transmise au médecin référent d'allergologie.

**Une consultation téléphonique avec le médecin allergologue sera programmée suivant la disponibilité des médecins du service au vu du grand nombre de demandes.**

À l'issue, un courrier vous sera adressé, à transmettre au centre de vaccination.